



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 341-2020

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n^o 341-2020 amendant le règlement de zonage n^o 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Conformément à la loi, aux arrêtés ministériels numéros 2020-049^e 2020-081 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au décret numéro 1020-2020, nous invitons toute personne intéressée à transmettre vos questions, des observations ou des commentaires, au plus tard le jeudi 7 janvier 2021, de la façon suivante :

- En les remettant directement à l'hôtel de ville sise au 646, 1^{er} Rang Ouest
- En les déposant dans la chute à courrier près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville ;
- En envoyant à l'adresse courriel suivante : directiongenerale@ste-christine.com

Que l'objet du projet de règlement touche toutes les zones de la Municipalité et vise à permettre, à certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales.

Que ce projet de règlement comporte une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au ste-christine.com sous la rubrique « greffe/règlements ». Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous procurer une copie de ce projet de règlement à l'hôtel de ville sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE, CE 15 DÉCEMBRE 2020.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard